Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_163-DE

Délibération du Conseil d'Administration
Séance du 9 juillet 2026

Le jeudi 9 juillet 2026 à 14h00 le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Haute Savoie s'est réuni dans les locaux de l'EPF74 à Allonzier-la-Caille, sur convocation du Président en date du 26 juin 2026.

Total des droits de vote	**34 VOIX**
Au titre de la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons-Agglomération	4 voix
Au titre de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy	8 voix
Au titre de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération	4 voix
Au titre de la Communauté de Communes Arve et Salève	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes	2 voix
Au titre de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	2 voix
Au titre de la Communauté de Communes du Genevois	2 voix
Au titre de Haut-Chablais Interco	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes du Pays Rochois	2 voix
Au titre de la Communauté de Communes Fier et Usses	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Montagnes du Giffre	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Pays d'Evian - Vallée d'Abondance	2 voix
Au titre de la Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Usses et Rhône	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Faucigny-Glières	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Vallée Verte	1 voix
Au titre de la Communauté de Communes Quatre Rivières	1 voix
Au titre de l'Assemblée Spéciale	1 voix
Au titre du Département de la Haute-Savoie	1 voix
Au titre de la Région Auvergne Rhône-Alpes	1 voix

Étaient présents (23) :

David BANANT, Bernard BOCCARD, Xavier BRAND, Patrick CHARDON, Roland DAVIET, Cyril DEMOLIS, François DEVILLE, Eddi ETIENNE, Laurent FAVRE, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Antoine GRANGE, Ségolène GUICHARD, Christophe GUITTON, Jérôme HASSAN, Théo LOMBARD, Denis MAIRE, Cédric MERLOT, Philippe PERRET, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Yannick TRABICHET, Béatrice VALLEJO, Chantal VANNSON, Carole VINCENT

Avaient donné pouvoirs (4) :

Christine BURKI à Denis MAIRE, Bruno LYONNAZ à Roland DAVIET, Jean-Philippe MAS à Chantal VANNSON, Richard THOMASSIER à André GERVAIS

Étaient excusés :

Christian ABRARD, Nora BERIOU, Nicolas EVRARD, Georges GOURREAU, Charlotte JACQUIER, Marielle JUILIEN, Vanessa LAURENT-MICHEL, Roland LOMBARD, Martial SADDIER, Laure SOYEZ, Laure TOWNLEY-BAZAILLE, Stéphane VALLI, Isabelle VENDRASCO

Étaient également présents :

Maly SBAFFO (suppléante), Pierre GAL (Maire du SAPPEY), Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS (Paierie Départementale)

Pour l'EPF74 : MINOT Catherine Directrice – Loïc ALCARAS - CHAZAT Margot
Stéphanie MARS – Emeline MUFFAT-ES-JACQUES – Marilyn GASPARD - Franck BOGEY – Marlène CHANCRIN - Pauline HASLÉ

Total des votants présents ou représentés : 27
Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_163-DE

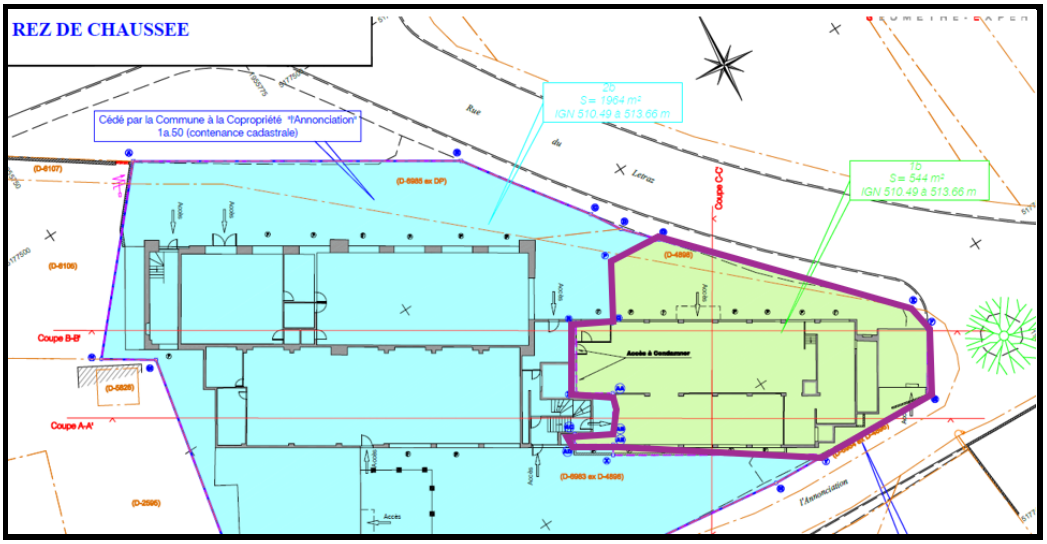
2026-154 - Vote : CESSION par l'EPF au profit de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX – 308 Rue de l'Annonciation

Membre : Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy	
Demandeur	**FAVERGES-SEYTHENEX**
Convention portage	06-2019

Pour le compte de la commune de **FAVERGES-SEYTHENEX**, l'EPF porte après division et partage le volume 1 situé dans un immeuble au « ***308 Rue de l'Annonciation ».***

La collectivité a souhaité par ce portage maitriser des locaux, entrepôts et sous-sols dans un secteur stratégique, permettant à la Commune de promouvoir l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois locaux, et permettre un développement maitrisé du territoire communal.

Le portage arrive à son terme en décembre 2026.



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_163-DE

PORTAGE demandé sur 8 ans par annuités Réf: T123AG1	Thème du PPI **Activités Economiques** **Développement économique diversifié**

	ACQUISITION			CESSION à VOTER EN HT*		
	Acte signé le 26/04/2019			Par anticipation - Fin de portage Totale		
Situation	308 Rue de l'Annonciation			308 Rue de l'Annonciation		
Nature du bien	Lots de copropriété			Le Volume n°1		
Parcelle(s)	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²	SECTION	N° CADASTRAL	SURFACE en M²
	D	4896	2462	~~D~~	~~4896~~	~~2462~~
				D	6983	2380
				D	6985	150
				D	7007	13
				D	7008	26
			2462			2569
Zonage	Ux			UB		
Prix principal	580 728,00 €			580 728,00 €		
Frais d'acquisition (Not/Agence)	30 707,05 €			30 707,05 €		
Publication/droits de mutation exonérés de TVA	151,68 €			151,68 €		
Travaux de Toiture HT	3 800,00 €			3 800,00 €		
TOTAL	615 386,73 €			**615 386,73 € HT**		
*Bien qualifié de **bâti de plus de 5 ans**, vente soumise à la **TVA sur option, sur la marge***						
Marge :				34 507,05 €		
*TVA 20 % sur la marge **				6 901,41 €		
TOTAL				**622 288,14 € TTC**		
Capital remboursé au 31-12-2025				-537 180,06 € HT		
Capital restant du				78 206,67 € HT		
TOTAL RESTANT A REGLER et TVA				**85 108,08 € TTC**		

**TVA calculée au jour de la délibération ; sans délibération complémentaire elle pourra faire l'objet d'une réactualisation lors de la signature de l'acte de cession, en cas de changement de la situation réelle du bien, du document d'urbanisme, du taux de TVA en vigueur ou plus largement selon la réglementation applicable.*

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-200054138-20261028-DEL_2026_X_163-DE

- *Vu la convention pour portage foncier, Thématique « **Activités Economiques »,** signée le 13-06-2019 entre l'EPF 74 et la Commune ;*
- *Vu l'acquisition réalisée par l'EPF fixant la valeur des biens à la somme totale de 615.386,73 euros (frais d'agence, d'acte et travaux de toiture inclus) ;*
- *Vu les remboursements perçus par l'EPF au cours du portage, pour la somme de 537.180,06 euros HT ;*
- *Vu la qualité d'assujetti de l'EPF à la TVA, la vente des biens, qualifié de bâti de plus de 5 ans, peut être soumise à la TVA sur option et sur la marge ; Le Taux normal de 20% sur la marge s'applique à cette vente ;*
- *Vu les statuts de l'EPF ;*
- *Vu le PPI 2019-2023 de l'EPF ;*
- *Vu l'article 4.6 du règlement intérieur de l'EPF :*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

✓ **DEMANDE** la signature d'un acte de vente au profit de la Commune de FAVERGES-SEYTHENEX en vue de réaliser un projet, thématique « Activités Economiques » du PPI de l'EPF

✓ **DIT** que la vente sera régularisée par acte notarié chez Maître BALLALOUD-LEVANTI, notaire à Faverges, au plus tard le 17 décembre 2026 au prix de ***615.386,73 euros*** **H.T, Tva 20 % sur la marge, soit 6901,41 €** (Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération)

Valeur des biens vendus	580.728,00 € HT	
Honoraires d'acquisition	30.707,05 € HT	*Marge*
Publication/droits de mutation	151,68 €	*non soumis à TVA*
Travaux de toiture	3.800,00 € HT	*Marge*

✓ **DEMANDE** que la somme de **78.206,67 Euros HT (TVA 6.901,41 € en sus)** correspondant au solde de la vente (déduction faite des sommes déjà réglées par la collectivité pour *537.180,06* € HT) soit réglée par la collectivité**,** conformément aux conditions de l'acte.

✓ **RAPPELLE** que conformément à la convention de portage la collectivité s'est engagée à rembourser l'ensemble des frais annexes et des frais de portage jusqu'à la facture de clôture.

✓ **DEMANDE** d'inscrire le produit de cette vente au budget **2026**.

Le Président,

Denis MAIRE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE SAVOIE - E.P.F. 74

Le secrétaire de séance

Théo LOMBARD

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE SAVOIE - E.P.F. 74